

Publié le 20/11/2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **19**  
Absents : **7**  
- dont suppléé(s) : **1**  
- dont représenté(s) : **6**  
Votants : **26**  
- dont « pour » : **26**  
- dont « contre » : **0**  
- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix novembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de **Mme JACQUES Elisabeth, Présidente**

**PRESENTS :**

Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie, **GARCIER** Clarisse, **MATTERA** Wendy, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine, **REYNAUD** Sandra et **DONNEAUD** Chantal,  
MM. **BOUGUYON** Yvan, **BARNEAUD** Christophe, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*arrivé après la question n°1*), **MARTIN** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ISOARD** Bernard, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric, et **GASTON** Arnaud.

**EXCUSES :**

Mmes **ALLEMANDI** Florence *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, **BANCILLON BOË** Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe et PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel*.  
MM. **ORTUNO** Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, **OLIVERO** Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, **FORTOUL** Jacques *ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques et CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme **BARDIN** Régine.

N° ordre : 6

## Délibération n°2023/180

### OBJET : REGIE UBAYE SKI – COMPLEMENTS TARIFAIRES HIVER 2023-2024

Le Conseil de communauté,

**CONSIDERANT** la nécessité de compléter les tarifs, conditions et spécificités des forfaits pour la saison d'hiver 2023-2024 ;

**VU** ses délibérations n°2023/93 du 20 juin 2023 et n°2023/121, n°2023/122, n°2023/123 du 12 septembre 2023, fixant les tarifs pour la saison d'hiver 2023/2024 des sites alpins du Sauze, de Sainte-Anne, de Larche et des sites nordiques ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications de tarifs suivants :

#### Site du SAUZE :

- Le forfait 7 jours consécutifs senior sera vendu au prix de 175 euros TTC. (Actuellement inscrit à 175,50 €).
- Le tarif sénior s'applique de 69 à 74 ans inclus (Actuellement inscrit de 57 à 74 ans inclus).
- Les tarifs colonies / classes de neige supportent une augmentation de approximativement 3% (Actuellement 6% d'augmentation inscrits) correspondant aux montants suivants :

TARIFS CLASSE DE NEIGE					
	Hiver 2022/2023	+3 %	Proposition hiver 23/24	augmentation réelle en %	Infos complémentaires
3 heures consécutives / jour (matin ou après-midi)	7,50 €	7,72	7,80 €	4,00	support 1€ avec caution sur le compte client. Lors du retour des supports en fin de séjour la caution
Journée pour une même personne	13,50 €	13,90	13,90 €	2,96	

*Réservés aux groupes de 10 personnes minimum (uniquement école primaire et collège) encadrés par une école de ski, y compris le week-end si le groupe ski les jours précédents ou suivants sur la station.*

*Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés.*

*Période de validité : hors vacances scolaires de la zone académique du groupe.*

TARIFS COLONIE					
	Hiver 2022/2023	+3 %	Proposition hiver 23/24	augmentation réelle en %	Infos complémentaires
demi-journée	16,00 €	16,48	16,50 €	3,13	support 1€ avec caution sur le compte client. Lors du retour des supports en fin de séjour la caution
Journée pour une même personne	21,00 €	21,63	21,70 €	3,33	

*Réservé aux groupes de 10 personnes minimum, âgées de moins de 18 ans, encadrés par une structure de type lycée, centre de loisirs, colonie.*

*Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés*

- Tarifications spécifiques pour les hébergeurs disposant d'une habilitation tourisme :

## TARIFS HEBERGEURS HIVER 2023/2024

Tarifs réservés aux hébergeurs ayant une habilitation tourisme, et vendant ces forfaits dans le cadre d'un produit packagé.  
Tarifs TTC hors assurance.

	TARIFS PUBLICS DE BASE HIVER 2023/2024			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2023/2024 -15% du tarif public de base			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2023/2024 FORFAIT VALABLE ENTRE LE LUNDI ET LE VENDREDI EN JANVIER ET MARS HORS VANCANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES CONFONDUES -50% du tarif public de base			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2023/2024 EN JANVIER ET MARS HORS VANCANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES CONFONDUES (pour les séjours 4 et 5 jours : forfaits incluant samedi et/ou dimanche) -25% du tarif public de base		
	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR
4 heures consécutives	30,00 €	25,00 €	27,00 €									
journée	35,00 €	29,00 €	31,00 €									
séjour 2 jours consécutifs	65,00 €	54,00 €	58,00 €	55,20 €	45,90 €	49,30 €				48,70 €	40,50 €	43,50 €
séjour 3 jours consécutifs	95,50 €	81,00 €	84,00 €	81,10 €	68,80 €	71,40 €				71,60 €	60,70 €	63,00 €
séjour 4 jours consécutifs	124,50 €	105,00 €	109,50 €	105,80 €	89,20 €	93,00 €	62,20 €	52,50 €	54,70 €	93,30 €	78,70 €	82,10 €
séjour 5 jours consécutifs	151,00 €	126,00 €	132,50 €	128,30 €	107,10 €	112,60 €	75,50 €	63,00 €	66,20 €	113,20 €	94,50 €	99,30 €
séjour 6 jours consécutifs	176,00 €	146,00 €	154,50 €	149,60 €	124,10 €	131,10 €				132,00 €	109,50 €	115,80 €
séjour 7 jours consécutifs	198,00 €	165,00 €	175,00 €	168,30 €	140,20 €	148,70 €				148,50 €	123,70 €	131,20 €
séjour journée suppl. dès le 8 <sup>ème</sup> jour. Maxi séjour 15 jours.	21,00 €	18,00 €	19,00 €	17,80 €	15,30 €	16,10 €				15,70 €	13,50 €	14,20 €

Gratuité : - de 5 ans et 75 ans et plus sur présentation d'un justificatif d'âge.

Enfant/junior : 5 à 17 ans inclus, sénior : 69 à 74 ans inclus. Photo récente obligatoire à partir de 6 jours consécutifs.

Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure. Ces tarifs sont nets TTC hors assurance.

Saison hiver 2023/2024: du samedi 16/12/23 au lundi 01/04/2024, ouverture en continu sous réserve d'enneigement.

Pour information : périodes vacances scolaires toutes zones confondues : du 23/12/2023 au 07/01/2024 inclus, du 10/02/2024 au 10/03/2024 inclus.

Support en supplément : 2,50 € le support

### Site de Sainte-Anne :

- Vente des tours de cou pour un montant de 10 € TTC (Actuellement 10,50€ inscrits).
- Les conditions de réduction concernant les personnes en situation de handicap sont modifiées comme suit :

REMISE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
Skieur porteur du handicap, présent lors du retrait du forfait et présentant une carte CMI (taux d'incapacité d'au moins 80%) en cours de validité	Forfait journée gratuit
Accompagnant (si la carte CMI mentionne le besoin d'un accompagnant, ou certificat médical le mentionnant) présent lors du retrait et âgé d'au moins 16 ans, limité à 1 accompagnant maximum par skieur handicapé	Remise de 50% sur le tarif adulte, sur les forfaits : journée et piéton. Achat lié avec le forfait du skieur porteur du handicap.

- Vente de porte-clés au tarif de 4,00 €
- Tarif forfait « 7 jours liberté » adulte à 221,00 euros au lieu de 220,50 euros

### Sites NORDIQUES :

- Il est précisé que le forfait saison à 77 euros est accessible par les propriétaires fonciers qui souhaitent en faire l'acquisition, dans les conditions définies par leur convention de servitude de passage, sans limite de date.

### TOUS LES SITES de la Régie Ubaye Ski :

- Mise à disposition avec chauffeur des engins et véhicules :

MISE A DISPOSITION VEHICULES	2022-2023	+5%	2023-2024
TARIFS HORAIRES - TOUTE HEURE COMMENCEE EST DUE			
ENGIN DE DAMAGE AVEC CHAUFFEUR	170,00 €	178,50 €	178,50 €
MOTONEIGE AVEC CHAUFFEUR	90,00 €	94,50 €	94,50 €
AUTOMOBILE 4X4 AVEC CHAUFFEUR SUR TOUS LES SITES DE LA REGIE	210,00 €	220,50 €	220,50 €
CHARIOT TELESCOPIQUE AVEC CHAUFFEUR			178,50 €

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Elisabeth JACQUES.

